



Assemblée générale du CEPRISCA

24 juin 2021 - 15 h

Salle 217

Procès-verbal

Membres excusés : D. Cocteau, J. Flauss, P. Giraud, F. Hartman, E. Nicolas, E. Petitprez, S. Wdowiak.

Membres présents : F. Mailhé, H. Chanteloup ; G. Fauré ; M. Daury ; Sébastien Docq ; M. Hoyer ; B. Gandhour ; I. Grebenyuk ; M. Combot ; S. Pellet ; V. Varnerot ; F. Viney ; R. Faivre-Faucompré ; C. Glineur ; E. Letouzey ; B. Gandhour

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2020.

Le procès-verbal est adopté.

2. Point sur les colloques à venir :

« **Lutte contre le terrorisme et renseignement territorial** » (I. Grebenyuk et E. Letouzey, 19 novembre 2021) ;

« **Le Code de la justice pénale des mineurs** » (S. Corioland et E. Letouzey, décembre 2021) ;

« **Ce droit qui n'était pas (encore) administratif : le(s) droit(s) de l'administration sous l'Ancien Régime** » (C. Glineur, 15 & 16 septembre 2022) ;

« **La technique juridique dans la perspective de l'argumentation juridique** » (E. Nicolas, 2021-2022) ;

« **Vieillir chez soi** » (G. Fauré et S. Sédillot, 9 & 10 juin 2022).

3. Le point sur les axes.

Malgré la crise sanitaire, l'activité a été assez dense.

Axe « Histoire et théorie de la norme » : Préparation du dernier numéro de la série « **Face à la Norme** » consacré à **Derrida** (E. Nicolas) ; Publication de *Foucault face à la Norme* (juin 2021 aux éditions mare & martin, E. Nicolas) ; Publication de *Deleuze face à la Norme* (décembre 2021 éditions mare & martin, coll. « Libre droit », E. Nicolas) ; Publication des actes du colloque *Les narrations de la Norme* (novembre 2021, aux éditions mare & martin, coll. « Droit et littérature », E. Nicolas) ; Organisation et publication des actes du colloque consacré à *La profession d'avocat* (R. Bigot et F. Viney) ; Publication de l'ouvrage sur *La justice fiscale* (Bruylant, 2020, C. Glineur)

Axe « Droit du numérique » : la seconde journée consacrée aux plateformes, organisée par D. Cocteau sur **Le courtage numérique** a eu lieu le 18 juin 2021 à l'ULCO. Les actes seront publiés aux éditions du CEPRISCA.

Axe « Droit de la santé » : Publication de l'ouvrage sur **La prise en charge des personnes âgées dépendantes** (Éditions du CEPRISCA, G. Fauré et S. Sédillot).

Axe « Entreprise et droit » : C. Glineur observe qu'il n'y a plus aucune production scientifique dans cet axe depuis le départ de Stéphane Vernac et il pose la question de l'opportunité de son maintien.

4. Le point sur les contrats doctoraux.

Deux candidats se présentent pour un contrat doctoral : Valentin Rambour sur la confiscation pénale et Benjamin Dutel sur les gardiens de l'ordre (l'histoire du maintien de l'ordre public dans le territoire des Hauts-de-France). Dans la mesure où Emeric Nicolas démissionne de son mandat de représentant à l'école doctorale afin de soutenir nos candidats, il faut qu'un nouveau candidat. **Iryna Grebenyuk** se porte candidate et est élue à cette fonction.

5. L'offre de formation doctorale.

C. Glineur souligne que les instances demandent de leur faire part de notre offre de formation doctorale. H. Chanteloup propose que pourrait être inscrite au titre de cette formation doctorale la participation à la direction de la revue de droit privé d'Amiens, consistant en un travail d'édition, de relecture et de correction d'articles de rédaction. La revue fondée par H. Chanteloup et qui connaît une petite notoriété régionale, relève d'un travail considérable de relecture et d'édition qu'il est impossible d'assurer seul. Cela consisterait en un atelier d'aide à la rédaction d'articles pour la revue de droit d'Amiens. La proposition est très largement approuvée. C. Glineur souligne la possibilité de créer une ED de droit autonome et séparée de l'ED des SHS, en coopération avec l'ULCO et l'université d'Artois, mais il précise aussitôt les difficultés qu'il y aurait à organiser cette structure et à la faire fonctionner. S. Pellet souligne qu'il faut un engagement plein et entier. M. Daury précise que c'est une excellente initiative et qu'il est primordial de tenter d'avoir davantage de contrats-doctoraux.

6. Avis sur le nouveau règlement intérieur du CEPRISCA.

Le règlement intérieur est présenté. M. Daury souligne qu'il est totalement inadapté, qu'il est infantilisant. F. Viney précise qu'il est impraticable. I. Grebenuyk souligne que l'on ne peut être membre associé d'un autre laboratoire qu'au regard d'un projet de recherche spécifique, ce qui semble très critiquable. C. Glineur souligne que le laboratoire ne peut donner qu'un avis, qu'il ne s'agit pas d'un vote et que le règlement s'impose.

7. Renouvellement du Conseil de laboratoire du CEPRISCA.

Ce renouvellement doit être fait en application de ce nouveau règlement intérieur. Le conseil, pour rappel, doit être consulté pour chaque dépense supérieure à 400 €. En outre, doit être fait un appel à candidatures pour 4 professeurs ou maîtres de conférences titulaires de l'HDR, 4 maîtres de conférences, 2 doctorants.

Après consultation, le conseil se compose de **G. Fauré, F. Mailhé, C. Manaouille, S. Pellet** (collège 1), **E. Letouzey, E. Nicolas, S. Sédillot, F. Viney** (collège 2), **S. Leriche** (collège 3). Aucun doctorant n'a candidaté pour le collège 4.

Au titre de l'article 3 du règlement intérieur, D. Cocteau et R. Faivre sont nommés par le directeur.

8. Élection d'un(e) responsable de l'axe « Entreprises et droit ».

À la suite à la mutation de Bertille Ghandour à l'université de Lille, **Valeria Ilyéva**, maître de conférences de droit privé arrivée en janvier 2021 au sein du laboratoire, reprend la direction de l'axe entreprises et droit. La question se pose de la pérennité de cet axe, Bertille souligne qu'elle avait précédemment proposé la fusion des axes « numérique » et « entreprises et droit ».

9. Questions diverses.

a. Achat par l'UPJV d'un nouveau logiciel anti-plagiat.

La question d'un bon logiciel anti-plagiat, permettant notamment d'avoir une vérification au regard des bases de données juridiques, ce qui existe dans certaines universités comme Paris V Descartes. Le projet s'entend tant d'un point de vue pédagogique en raison de la généralisation de la dématérialisation, qu'au niveau de la recherche, au regard de l'école doctorale et de l'impérieuse nécessité d'avoir une vérification des thèses en vue de leur soutenance. Il est rappelé que des cas de plagiat ont encore été dénoncés à plusieurs reprises cette année en session de qualification au CNU pour les sections 01 et 03.

b. Point sur les travaux et l'affectation des nouveaux bureaux.

Sabine Leriche est invitée à réfléchir au bureau qui lui conviendra le mieux, le nouveau risquant peut-être de l'isoler davantage.

c. La dénomination du CEPRISCA.

Plus largement, l'idée de proposer l'ouverture aux collègues publicistes est discutée. Cela impliquerait d'envisager de renommer le centre afin d'intégrer les publicistes. C. Glineur souligne que la question avait déjà été abordée dans une précédente assemblée générale de laboratoire et que le nom d'un historien s'impose d'évidence à la réflexion, celui d'Antoine Loysel, à la fois privatiste, publiciste et premier historien de la ville d'Amiens. Le logo du laboratoire deviendrait CEPRISCAL (Centre de droit et de science criminelle Antoine Loysel), ce qui ne porterait pas atteinte à sa lisibilité.

d. Demande de financement.

E. Nicolas demande le financement de l'intégralité des ouvrages de Derrida en vue de la préparation de son prochain colloque. Ces ouvrages seraient déposés à la bibliothèque de recherche du laboratoire. Le devis s'élève à la somme de 2385,44 euros. C. Glineur propose de lui octroyer une enveloppe de 1500 euros afin d'acquérir au moins les ouvrages essentiels. B. Ghandour et Morgane Daury font remarquer que ces ouvrages sont facilement disponibles par PEB tandis que S. Pellet et F. Viney

s'opposent à cet achat par principe car, selon eux, les fonds du laboratoire ne doivent pas servir à financer dans de telles proportions des ouvrages qui ne serviraient qu'à un seul membre, aussi actif soit-il au sein du laboratoire. F. Viney fait remarquer que la bibliothèque du laboratoire gagnerait, au contraire, à être enrichie d'ouvrages à destination de tous les chercheurs et il propose d'en dresser la liste.

La séance est levée à 16h30.